

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 6 JANVIER 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	116

L'an deux mille onze

et le : 6 janvier

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
28 décembre 2010

.
.

Nombre de Membres présents : 116

Date d'affichage
28 décembre 2010

Monsieur Marcel LETISSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**TRANSFERT DE
COMPETENCE
OPTIONNELLE
DE LA
COMMUNE DE
SEMUY**

**TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA
COMMUNE DE SEMUY**

Vu l'Arrêté n° 96-613 de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 18 décembre 1996 approuvant la révision des statuts du Syndicat du Sud-Est et les arrêtés modificatifs.

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat du Sud-Est fixant les compétences à la carte de la branche eau et les participations des adhérents.

Vu la délibération de la commune de SEMUY en date du 20 août 2010 décidant de déléguer au Syndicat du Sud-Est à compter de 2011, la compétence optionnelle suivante :

- *relevé des comptages sans facturation.*

Le Comité Syndicat, par 116 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ce transfert de compétence optionnelle à compter du 01 janvier 2011.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du :6 janvier 2011